

République Française  
Département INDRE-ET-LOIRE  
**Commune de Villaines-les-Rochers**

## Séance du 03 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le trois Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

**Présents** : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,  
Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte,  
MORIN Céline, ORY Fabienne,  
MM : BEAUSSEIN Paul, BROCHARD Franck, BRUYANT François, DE BOISSESON  
Vincent,

**Absent (s) excusé (s)** : Mme LE CORNEC Josiane,  
MM. : MICHOT Yannick, MOIRIN Grégory,

**Absent (s)** : M. BERTAUD Pierre,

**Représenté (s)** :  
Mme LE CORNEC Josiane par Mme GIRAULT Florence,  
M. MICHOT Yannick par Mme ORY Fabienne,  
M. MOIRIN Grégory, par M. BRUYANT François,

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 27 Février 2017

**Date d'affichage** : 27 Février 2017

Le quorum étant atteint,

### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Monsieur BRUYANT François qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal**

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal. Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents sous réserve de retirer la phrase « Les vingt-deux représentants des communes lors d'un Conseil Communautaire ont voté contre le transfert de cette compétence. »

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Aménagement sécurité routière du village : Demande de subvention au titre des Amendes de polices - Année 2017  
Service Eau potable : Acquisition de compteurs avec télé-relève  
Service Eau potable : Etude patrimoniale Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la connaissance de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable  
Espace Culturel Osier Vannerie : Tarifs 2017  
Elections Présidentielles : Organisation du bureau de vote

#### **1) 2017\_012 – Aménagement sécurité routière du village : Demande de subvention au titre des Amendes de polices - Année 2017**

Le Conseil Municipal liste les actions envisageables :

- Balisage des îlots rue de la Galandière (ajout de réflecteur clignotant photovoltaïque ou de panneaux)
- Ajout d'un poteau en face au dernier îlot
- Ajout de jardinières avec des réflecteurs
- Ajout de peinture Zone 30 au sol
- Eclairage public (ne rentre pas dans le dossier d'amendes de police)
- Aménagement de la place de la mairie
- Chaucidou rue des Caves Fortes
- Ralentisseur côté Neuil à l'entrée du village
- Aménagement rue de la Vallée et Brouillard
- Flèche au sol à l'Orgellière
- Rue du Chillou et de la Rebardière

Un tableau est complété en séance listant les actions à proposer.

## Délibération

Madame le Maire,

- rappelle aux membres du Conseil Municipal la réalisation de l'aménagement de sécurité routière de la Route Départementale RD 57 rue de la Galandière, rue des Marches rue de l'Eglise et leur souhait de poursuivre cet aménagement sur l'autre portion de la Route Départementale RD 57 soit la rue des Caves Fortes et celui de la place de la Mairie sur la base des plans de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37),

- suggère de rajouter de la signalisation à l'entrée du lotissement de l'Orgellière pour conforter le sens giratoire,

- précise que dans le cadre de la réfection de la voirie Route du Brouillard, il serait bien de restaurer les aménagements de sécurité routière de cette route,

- propose également de travailler sur d'autres rues qui restent à examiner (rue du Chillou, rue de la Rebarrière, l'entrée de l'agglomération route de Neuil, ...)

- propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la « Dotation affectée par l'Etat dans le cadre du reversement du produit des amendes de police » auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dans le cadre « d'aménagements de sécurité routière »,

- présente un estimatif des travaux à réaliser,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE de sélectionner les aménagements suivants pour 2017 :

- l'entrée de l'agglomération route de Neuil sous forme d'écluse,  
- la signalisation de l'entrée du lotissement de l'Orgellière pour conforter le sens giratoire,  
- l'aménagement de la place de la Mairie,  
- les chicanes Route du Brouillard,  
- les aménagements des accotements de la rue du Chillou et de la rue de la Rebarrière

SOLLICITE une subvention au titre de la « Dotation affectée par l'Etat dans le cadre du reversement du produit des amendes de police » auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dans le cadre « d'aménagement de sécurité routière ».

ARRETE le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

Coût total de l'opération :

10 000,00 € HT

12 000,00 € TTC

Financement :

- FDSR enveloppe «Socle»	5 000,00 €
- aide sollicitée auprès du Conseil Départemental 37 (Reversement du produit des amendes de police)	1 300,00 €
- Fonds de concours de la CCTVI	1 500,00 €
- Fonds propres	4 200,00 €
	12 000,00 € TTC

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes au présent dossier et à procéder au dépôt de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

L'éclairage public concourt à la sécurité routière mais ne peut pas être pris en compte dans le dossier d'amendes de police.

Un audit a été effectué en 2009. Madame le Maire, Monsieur BRUYANT François et le Service Technique l'ont étudié fin 2016.

Une estimation des travaux à effectuer a été transmise par une entreprise. Le montant est élevé car le réseau est vieillissant. Une planification sera à réaliser. Des dossiers de subventions seront également à instruire pour permettre la réalisation des travaux.

## **2) 2017\_013 – Service Eau potable : Acquisition de compteurs avec télé-relève**

Madame le Maire remet au Conseil Municipal le document de présentation de la Société SMARTEO WATER du 3 mars 2017 et présente le document « Architecture informatique de la télé relève ».

Les objectifs sont d'équiper les compteurs des abonnés avec un système permettant d'avoir la consommation transmise périodiquement pour :

- améliorer le rendement du réseau par la détection plus rapide des fuites, en cohérence avec la télé-relève des compteurs de sectorisation,
- optimiser du renouvellement des canalisations,
- poursuivre la maîtrise du prix de l'eau,
- diminuer la quantité d'eau non facturée en cas de fuites pour la commune et de la facture des abonnés en cas de fuite,
- obtenir un gain de temps pour les relevés de compteur par le Fontainier,
- permettre aux abonnés de suivre sur internet leur consommation d'eau.

La base du système repose sur des compteurs d'eau munis d'émetteurs GSM (réseau de téléphone avec l'opérateur Bouygues) permettant de relever la consommation de manière

automatique 2 fois par jour. Ces données sont remontées par le système du prestataire vers le serveur CITYMIND proposé par la Société SMARTEO WATER.

Il est nécessaire de développer une interface entre le serveur CITYMIND et le logiciel actuellement utilisé pour les compteurs radio-relevés ou classiques TOURMALINE, afin d'injecter automatiquement les données de l'un dans l'autre.

Il y a un accès web pour les abonnés au serveur CITYMIND ainsi qu'un accès web pour l'exploitant. Le logiciel CITYMIND sera aussi connecté au logiciel PC Win2 pour gérer la sectorisation.

Le développement porte donc sur l'interface entre le serveur CITYMIND et le logiciel TOURMALINE et l'installation de l'ensemble des interfaces (compteurs-CITYMIND-PCWIN2-TOURMALINE). Celui-ci est évalué à 10 000,00 €.

Le coût d'exploitation de l'abonnement GSM pour les compteurs est évalué à 3,00 € par an par compteur pour 600 compteurs.

Il faut rajouter à ces coûts une redevance annuelle pour l'usage et la maintenance des logiciels ainsi que pour l'exploitation de nos données sur les serveurs.

Le logiciel une fois développé sera la propriété de la Société SMARTEO WATER.

Les données appartiennent à la commune.

Le prix des compteurs télé-relevés est du même ordre de grandeur que les compteurs radio-relevés actuellement utilisés. Sur 609 compteurs, 367 sont radio-relevés.

Le système permet de mettre en cohérence les données remontant des compteurs des usagers avec celles venant des compteurs de sectorisation.

Les usagers pourront paramétrer une alarme depuis l'accès web sur le serveur CITYMIND afin d'être prévenu par SMS en cas de surconsommation et ainsi limiter les pertes.

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il inscrit tous les ans un montant pour acquérir des compteurs radio-relevés dans le cadre du renouvellement des compteurs d'eau potable.

Dans le cadre de la sectorisation, elle précise que les débitmètres seront équipés de compteurs télé-relevés et propose d'acquérir maintenant des compteurs télé-relevés afin qu'ils soient à terme tous compatibles pour mieux analyser toutes les données collectées dans le but d'optimiser l'organisation de la distribution des eaux potables et de réduire les fuites.

Pour récupérer les données émises par les compteurs télé-relevés, un site pilote doit être développé pour expérimenter un système de télé-relève. Son coût est de dix mille euros hors taxe (10 000,00 € HT).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE d'acquérir désormais des compteurs avec télé-relève,  
DECIDE de financer le développement du site pilote proposé par la société SMARTEO WATER pour un montant de dix mille euros hors taxe (10 000,00 € HT).

A l'unanimité (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**3) 2017\_014 – Service Eau potable : Etude patrimoniale Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la connaissance de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable**

Deux devis ont été reçus.

Le premier de la Société BEIMO SARL pour un montant de 7 140,00 € TTC.

Le second de la SARL DUPUET Franck pour un montant 10 356,00 € TTC.

L'étude des deux propositions ne montre pas d'écart de proposition significatif.

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux retiennent donc l'offre la moins-disante à prestation équivalente, à savoir celle de la Société BEIMO SARL.

**Délibération**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser une étude pour connaître la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable.

Puis, elle propose de confier l'organisation de cette nouvelle consultation à un bureau d'étude et présente l'offre de Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage de deux bureaux :

- SARL DUPUET Franck d'un montant hors taxe d'huit mille six cent trente euros (8 630,00 € HT),
- Société BEIMO SARL d'un montant hors taxe de cinq mille neuf cent cinquante euros (5 950,00 € HT),

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE de confier l'organisation de cette nouvelle consultation à la société BEIMO SARL,

AUTORISE Madame le Maire à signer le Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage avec la société BEIMO SARL d'un montant hors taxe de cinq mille neuf cent cinquante euros (5 950,00 € HT).

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

#### 4) 2017\_015 – Espace Culturel Osier Vannerie : Tarifs 2017

Madame GIRAULT Florence rappelle le tarif actuel.

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux reconduisent ce tarif en y ajoutant un tarif événementiel à 2,00 €. Les événements concernés seront définis par le Comité de pilotage de la Filière "Osier Vannerie".

La visite sera gratuite pour les Villainois et les acteurs de la Filière "Osier Vannerie".

La gratuité pour les habitants des 11 communes du Ridellois ne peut plus être appliquée car le périmètre de la Communauté de Communes est modifié.

#### Délibération

Madame rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n° 2016\_063 en date du 27 mai 2016, fixant les tarifs de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) pour la saison 2016.

Puis, elle donne la parole à Madame GIRAULT Florence pour présenter une proposition de tarifs pour la saison 2017.

Le Conseil Municipal,

Vu, la délibération n° 2016\_063 en date du 27 mai 2016, fixant les tarifs de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) pour la saison 2016.

Vu l'exposé de Madame GIRAULT Florence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

FIXE ainsi qu'il suit, les modalités et tarifs de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) pour la saison 2017 :

Adulte	5,00 €
Enfant de moins de 7 ans	gratuit
Enfant de plus de 7 ans	3,00 €
Forfait famille (2 adultes + enfants)	12,00 €
Groupe d'Adultes (minimum 10 personnes)	4,00 € par
personne	
Groupes de Jeunes (moins de 18 ans) (minimum 10 personnes)	2,00 € par
personne	
L'entrée est gratuite pour l'accompagnateur d'un groupe.	
Tarif réduit (Etudiants, apprentis, handicapés, chômeurs, ...)	4,00 €
Visite guidée (sur réservation uniquement pour un groupe de 20 personnes maximum) Forfait Guide	35,00 €

Ce tarif ne comprend pas le droit d'entrée.

« Chasse aux trésors » (en sus du droit d'entrée) 2,00 €

Tarif unique (Evènements culturels ponctuels) 2,00 €

L'entrée de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) est gratuite pour les habitants de Villaines-les-Rochers et les acteurs de la Filière "Osier Vannerie".

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## 5) Elections Présidentielles : Organisation du bureau de vote

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Elections Présidentielles 2017 ont lieu les dimanches 23 avril et 07 mai 2017 et qu'il faut organiser les permanences du bureau de vote.

Le premier tour de l'Election Présidentielle aura lieu le dimanche 23 avril 2017.

Les bureaux de vote devront être ouverts de 8 h 00 à 19 h 00.

Le deuxième tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de s'inscrire sur le planning qu'elle met à leur disposition de telle manière qu'il y ait au moins deux conseillers sur chacun des quatre créneaux de la journée. Une troisième personne sera recherchée, si nécessaire, à l'extérieur pour compléter ce planning.

### Bureau du 23 avril 2017 (1er tour)

Présidente : Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire

Secrétaire : Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire

Assesseurs sont les élus présents pour la tenue du bureau de vote et les personnes désignées par les candidats.

De 08 h 00 à 11 h 00 :  
Madame GUERINEAU Virginie  
Monsieur BROCHARD Franck  
Monsieur DE BOISSESON Vincent

De 11 h 00 à 14 h 00 :  
Madame BERON Céline  
Madame ORY Fabienne  
Monsieur BEAUSSEIN Paul

De 14 h 00 à 17 h 00 :  
Madame BERGEOT Marie-Annette  
Madame GIRAULT Florence  
Monsieur MICHOT Yannick

De 17 h 00 à 18 h 00 : Madame JAULIN Brigitte  
Madame MORIN Céline  
Monsieur BRUYANT François

Bureau du 07 mai 2017 (2ème tour)

Présidente : Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire  
Secrétaire : Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire  
Asseseurs sont les élus présents pour la tenue du bureau de vote et les personnes désignées par les candidats.

De 08 h 00 à 11 h 00 : Monsieur BRUYANT François  
Monsieur BEAUSSEIN Paul  
?

De 11 h 00 à 14 h 00 : Madame GIRAULT Florence  
?  
?

De 14 h 00 à 17 h 00 : Madame BERGEOT Marie-Annette  
?  
?

De 17 h 00 à 18 h 00 : Madame MORIN Céline  
Madame ORY Fabienne  
Monsieur BROCHARD Franck

Pour compléter le tableau des permanences, les conseillers absents seront contactés et éventuellement des électeurs.

**Informations diverses :**

CCTVI : Gestion des déchets

Monsieur BRUYANT François et Madame le Maire font un compte-rendu oral de la réunion de la veille avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) concernant la gestion des déchets.

Eco-quartier

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu en février à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire (DREAL Centre-Val de Loire) et de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire (DDT d'Indre-et-Loire) pour relancer le projet d'éco-quartier car les objectifs et conditions sur le label ont changé.

Rue des Marches

L'expertise judiciaire se poursuit. De nouvelles parties prenantes ont été intégrées. De ce fait, la conclusion de l'expertise est reportée à mi-juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.